

PRIORITÉS D'ACTION JEUNESSE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

SELON LE

Conseil jeunesse de Montréal

Présentées en arrondissement aux élus de la Ville de Montréal

ADOPTÉ LE 09 SEPTEMBRE 2010

Ces propositions d'action jeunesse ont été adoptées par les membres du Conseil jeunesse de Montréal lors de leur rencontre régulière mensuelle du 09 septembre 2010.

Rédaction

M. Jonathan Lesage, M. David Côté, M. Rémi Garand, M. Jean-Sébastien Lascary, Mme Geneviève Gardère, M. David Nguyen et Mme Valeria Akim, membres du comité Action.

Soutien à la rédaction

M. Martin Crépeau

Soutien administratif

Nancy Bergeron, secrétaire d'unité administrative

Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424 Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809 Télécopieur : 514 868-5810 cjm@ville.montreal.qc.ca Site web : cjmtl.com

Les membres du Conseil jeunesse de Montréal sont : M. Jonathan Lesage, président, M. David Côté, vice-président, Mme Jessy Thermil, M. Julien Trépanier-Jobin, Mme Sophie Tremblay-Gratton, Mme Claudia Lacroix Perron, M. Rémi Garand, Mme Christina Gyane, M. Jean-Sébastien Lascary, Mme Geneviève Gardère, M. David Nguyen, Mme Valeria Akim, M. Michael Wiseman, M. Francis Halin et Mme Julie-Maude Normandin.

© Conseil jeunesse de Montréal, 2010

Pour de plus amples renseignements :

M. Martin Crépeau, coordonnateur

Téléphone : 514 872-4801

À noter :

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des femmes.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Priorité 1</u>	
Développer une politique jeunessep.	1
Priorité 2	
Impliquer les jeunes dans les instances consultatives et décisionnelles de la Ville de Montréalp	2
Priorité 3	
Accroître l'accessibilité géographique et tarifaire du transport en commun pour les jeunes Montréalaisp.	4
Priorité 4	
Accroître l'accès à la propriété des jeunes Montréalaisp.	6
<u>Priorité 5</u>	
Améliorer la desserte de soorts et loisirs nour les jeunes Montréalais	R

PRIORITÉ 1

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE JEUNESSE

La politique familiale adoptée en 2008 par la Ville de Montréal place « l'intérêt de la famille et des jeunes au centre des décisions des services corporatifs et des arrondissements de Montréal et invite tous les partenaires à se mobiliser pour réaliser les objectifs que la Ville s'est fixés¹. ». Cette politique met de l'avant le souci de la Ville de Montréal de prendre soin des familles et sa volonté de considérer les besoins de ces dernières lors de prises de décision.

RECOMMANDATION 1

SE DOTER D'UNE POLITIQUE JEUNESSE

La politique familiale permet aux décideurs politiques de mieux réfléchir à leurs actions et de prendre en compte le développement des familles dans une perspective à long terme; il en serait de même avec une politique jeunesse. Celle-ci serait le complément de la politique familiale, laquelle prend davantage en compte les besoins des jeunes qui sont encore dépendants du cercle familial, c'est-à-dire les 12 ans et moins. En ayant une politique jeunesse qui cible les 12 à 30 ans, groupe d'âge visé par les programmes jeunesse de la Ville de Montréal, la Ville s'assurerait de penser et de réaliser les actions jeunesse globalement et non à la pièce.

Actuellement, la réponse des services centraux et des arrondissements aux besoins des jeunes âgés de 12 à 30 ans se fait à travers une approche dite transversale, mais qui peut varier d'un service ou d'un arrondissement à un autre. Cette situation peut entraîner des disparités, selon les quartiers et engendrer une certaine iniquité territoriale dans les services offerts aux jeunes.

Le développement d'une politique jeunesse offrirait à la Ville une approche de développement intégré des familles montréalaises. Elle encadrerait les actions de la Ville centre et des arrondissements, tout en respectant leur pouvoir d'intervention dans le domaine du développement social. Une politique jeunesse développée par la Ville de Montréal offrirait aux arrondissements un cadre de référence et de compréhension, de même que des balises d'intervention pour assurer une cohérence des choix et des décisions. La politique jeunesse permettrait également d'évaluer les interventions jeunesse de la Ville centre et des arrondissements.

^{1.} Politique familiale de Montréal 2008, p. 4.

Cette politique jeunesse indiquerait que les jeunes, tout comme les familles, doivent être au centre des décisions prises par l'Administration, que Montréal s'intéresse à ses jeunes et qu'elle soutient le développement de sa jeunesse. La politique jeunesse permettrait de définir ce que Montréal veut faire pour les jeunes de demain et démontrerait qu'elle prend le temps de réfléchir aux impacts que ses décisions peuvent avoir sur le développement et l'avenir de ses jeunes.

Le Conseil jeunesse de Montréal a auparavant traité de la question de la mise en place d'une politique jeunesse dans son avis :

Montréal, ma ville, mon choix?

PRIORITÉ 2

IMPLIQUER LES JEUNES DANS LES INSTANCES CONSULTATIVES ET DÉCISIONNELLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Au cours des diverses consultations du Conseil jeunesse de Montréal, les jeunes citoyens nous ont démontré qu'ils ont à cœur le développement de Montréal. Ils se sentent interpellés par les projets de la Ville et aimeraient faire part de leurs idées aux élus. Plusieurs des décisions prises actuellement par l'Administration influenceront la vie des générations futures; il est donc primordial de donner la parole aux jeunes.

La révision du plan d'urbanisme est un bon exemple de projet au sein desquels les jeunes citoyens peuvent s'impliquer. Ce plan aura des répercussions à long terme sur la vie des citoyens, puisqu'il définit l'avenir de la Ville de Montréal à travers ce que l'Administration et les citoyens souhaitent qu'elle devienne. Comme les jeunes citoyens seront bientôt appelés à habiter et à interagir avec leur ville, il paraît légitime qu'ils puissent, dès maintenant, s'impliquer activement dans le processus de révision du plan d'urbanisme. C'est pour cette raison qu'un membre du Conseil jeunesse de Montréal participera aux discussions du comité de révision de ce plan.

RECOMMANDATION 2

FACILITER LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES INSTANCES CONSULTATIVES ET DÉCISIONNELLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

À l'exemple de leur implication dans la révision du plan d'urbanisme, il est important que les jeunes fassent partie intégrante des discussions pour le développement des plans d'action de la Ville centre ou des arrondissements. Ainsi, l'Administration doit être préoccupée par l'implication des jeunes dans les discussions portant sur les dossiers qui peuvent avoir un impact sur leur développement et leur vécu dans la Ville. Par ailleurs, combien de jeunes ont pu participer à la rédaction du plan d'action sur le développement durable? Combien de jeunes ont pu donner leur point de vue quant à l'établissement des priorités d'action jeunesse de la Ville?

Dans le cadre de la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, le Chantier sur la démocratie a approché le Conseil jeunesse de Montréal afin de recueillir le point de vue de ses membres et entendre leurs recommandations.

En ayant le souci d'interpeller les jeunes Montréalais quant aux dossiers qui les concernent, l'Administration municipale contribue à accroître leur sentiment d'appartenance à la Ville et leur intérêt à s'y impliquer.

Le Conseil jeunesse de Montréal a auparavant traité de la question de la participation citoyenne des jeunes dans ses avis :

Montréal, ma ville, mon choix? (514) Génération 18-30 ans

PRIORITÉ 3

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET TARIFAIRE DU TRANSPORT EN COMMUN POUR LES JEUNES MONTRÉALAIS

Quinzième entreprise en importance au Québec, la Société de transport de Montréal assure 364 millions de déplacements par année, soit 1,3 million par jour de semaine. Elle réalise 85 % des déplacements en transport en commun au Québec. En plus d'être un service essentiel, le transport en commun est sans contredit un facteur structurant du développement économique et social de Montréal. En effet, des centaines de milliers de personnes l'utilisent pour se rendre au travail, aux études ou à leurs loisirs².

La Charte montréalaise des droits et responsabilités de la Ville de Montréal présente deux engagements de la Ville à l'égard du transport en commun. L'article 24d mentionne la volonté de la Ville de favoriser le transport en commun pour limiter l'usage de la voiture en milieu urbain et l'article 28f mentionne la volonté de la Ville de favoriser l'accessibilité universelle de ses services à l'ensemble de ses citoyens.

Pour remplir ses engagements, la Ville doit :

RECOMMANDATION 3A

Améliorer la desserte du transport en commun sur l'île de Montréal en :

- Permettant l'ouverture des différentes lignes de métro jusqu'à 1 h 30, tant la semaine que la fin de semaine;
- Augmentant le nombre et la fréquence des autobus de nuit ou en conservant le trajet des autobus réguliers de jour;
- Conservant ou développant des lignes Express en dehors des heures de pointe, et ce jusqu'à 22 h, pour faciliter les déplacements vers les extrémités de l'île.

Les sorties dans les bars et les discothèques font partie intégrante des loisirs des 18 à 30 ans. La fermeture hâtive du métro et la réduction du nombre de départs en soirée deviennent donc un obstacle à leurs activités, qui peuvent se prolonger jusqu'à 3 h du matin, soit l'heure de fermeture de ces établissements.

^{2.} Tiré du site web de la STM (http://stm.info/bienvenue.htm).

Les autobus de nuit sont peu nombreux, peu fréquents, souvent bondés et ne desservent que certaines grandes artères de Montréal, dont les rues Jean-Talon, Papineau, Saint-Michel et Sherbrooke. Il n'est pas toujours facile pour les jeunes de revenir à leur domicile, d'autant plus s'ils habitent aux extrémités de l'île. En outre, l'obligation d'attendre le passage d'un autobus de nuit n'est pas toujours sécuritaire pour les jeunes, particulièrement pour les femmes.

RECOMMANDATION 3B

Développer davantage les services de la STM aux extrémités Ouest et Est de l'Île en :

Mettant sur pied des bureaux de service à la clientèle (prise de photos, obtention de la carte Opus, etc.) ailleurs qu'au centre-ville, afin qu'ils soient davantage accessibles aux jeunes de ces secteurs.

Actuellement, si un jeune a perdu sa carte Opus étudiante ou s'il désire obtenir une carte Opus étudiante avec sa photo et qu'il manque le passage du Studio SPEQ Photo dans son établissement scolaire, il doit se rendre au bureau du Studio SPEQ Photo du métro McGill pour se la procurer. Pour les jeunes qui vivent aux extrémités Ouest et Est de l'île, il peut s'avérer difficile de se rendre à cet endroit, surtout si on considère que les heures d'ouverture du studio sont limitées (du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, et le samedi, de 10 h à 17 h).

RECOMMANDATION 3C

Assurer un accès abordable au service de transport collectif de la STM en :

- Permettant l'achat au tarif réduit à tous les jeunes âgés de 12 à 30 ans, sans égard à leur statut (travailleurs, étudiants à temps plein ou partiel, sans emploi);
- Créant un tarif réduit pour l'ensemble des titres de transport (achat en espèce, billets à la carte, cartes 1 et 3 jours).

Le Conseil jeunesse de Montréal est préoccupé par l'accessibilité du transport pour les jeunes, tel qu'il en a fait mention dans son avis « Mobile sur l'île, rapide en ville », publié en 2007.

À la suite des hausses tarifaires successives des dernières années, cette préoccupation est toujours légitime, considérant que plusieurs jeunes ne peuvent bénéficier de tarifs réduits parce qu'ils ne sont pas étudiants à temps plein, parce qu'ils sont âgés de plus de 25 ans ou parce que le tarif réduit n'existe pas pour certains titres de transport. Il faut donc que la Ville de Montréal ainsi que la STM assurent un accès abordable au service de transport collectif pour les jeunes Montréalais de 30 ans et moins.

Le Conseil jeunesse de Montréal a auparavant traité de la question du transport en commun dans ses avis :

Mobile sur l'île, rapide en ville

Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes Montréalais

Montréal, ma ville, mon choix?

PRIORITÉ 4

ACCROÎTRE L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ DES JEUNES MONTRÉALAIS

La politique familiale de la Ville de Montréal mentionne qu'elle souhaite être un lieu d'établissement des familles. Pour atteindre cet objectif, il faut que les jeunes et les familles puissent accéder à la propriété.

Depuis quelques années, le prix des résidences est à la hausse à Montréal et dans plusieurs régions du Québec et du Canada. Un rapport de la CIBC, publié dans l'édition du journal Le Devoir du 26 mai 2010, mentionne que la valeur des hypothèques au Canada a augmenté de 42 % depuis 2004. Par ailleurs, les données de la Chambre immobilière du Grand Montréal, indiquent, qu'entre 2002 et 2010, le prix médian d'une résidence unifamiliale sur l'île de Montréal, a augmenté de 85% et que le prix d'une propriété de type « plex » de 2 à 5 logements a augmenté de 123%. Compte tenu de cette réalité du marché immobilier, il peut être difficile pour de jeunes travailleurs d'acquérir une première résidence. Des programmes d'accès à la propriété ont en ce sens été mis en place à Montréal.

RECOMMANDATION 4A

INDEXER ANNUELLEMENT LES PROGRAMMES D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SELON LA RÉALITÉ DU MARCHÉ MONTRÉALAIS.

RECOMMANDATION 4B

S'ASSURER QUE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SONT DISPONIBLES DANS TOUS LES ARRONDISSEMENTS, INCLUANT LES QUARTIERS CENTRAUX ET LES QUARTIERS SITUÉS AUX EXTRÉMITÉS DE L'ÎLE, ET QU'UNE OFFRE VARIÉE D'HABITATIONS S'Y RETROUVE.

RECOMMANDATION 4C

S'ASSURER QUE LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT POUR LES FAMILLES SONT BIEN DESSERVIS PAR LE SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN.

Depuis quelques années, il existe un programme d'aide financière pour l'achat d'une première propriété Les statistiques à l'égard de l'ancien programme, en vigueur de décembre 2007 à décembre 2009, démontrent que 65 % des personnes qui se sont prévalues du programme d'accès à la propriété étaient âgées de 34 ans et moins et que 26 % des acheteurs étaient des familles (couples avec enfants ou familles monoparentales).

Le programme a été mis à jour et relancé le 29 avril 2010. Plusieurs bonifications ont été apportées, dont le remboursement de la taxe de bienvenue, l'augmentation du plafond admissible pour correspondre à la réalité du marché montréalais et l'adaptation du programme pour qu'il inclue tant les propriétés neuves que les propriétés déjà existantes de type «plex».

Actuellement, il n'y a pas suffisamment de recul à l'égard du nouveau programme pour être en mesure d'en analyser l'efficacité. Tablant sur l'expérience passée, il est possible de présumer que plusieurs jeunes en feront usage, au moment de l'achat de leur maison. Il faudra s'assurer dans les années à venir que le prix plafond pour bénéficier du programme d'aide financière corresponde à la réalité du marché. Il faudra également s'assurer que les projets d'habitation pour les familles soient répartis dans l'ensemble des arrondissements et qu'ils soient facilement accessibles par le transport en commun.

Le Conseil jeunesse de Montréal a auparavant traité de la question de l'habitation et du logement dans ses avis :

Montréal, ma ville, mon choix? (514) Génération 18-30 ans La rue mise à nu : prostitution et gangs de rue

PRIORITÉ 5

AMÉLIORER LA DESSERTE DE SPORTS ET LOISIRS POUR LES JEUNES MONTRÉALAIS

Les articles 22a et 22b de la Charte des droits et responsabilités de la Ville de Montréal mentionnent que la Ville doit favoriser une offre de service répondant aux besoins évolutifs de la population.

RECOMMANDATION 5A

MAINTENIR LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS QUI EXISTENT ET S'ASSURER QUE L'OFFRE DE SERVICE CORRESPONDE AUX BESOINS D'UTILISATION DES JEUNES EN :

- Se dotant d'un service des sports et des loisirs pour coordonner, uniformiser et optimiser l'utilisation des infrastructures sportives de Montréal en collaboration avec les arrondissements;
- Définissant, à l'intérieur d'un plan sur les infrastructures sportives et culturelles, les stratégies de développement de la Ville pour que les décisions prises par ses arrondissements et ses sociétés paramunicipales le soient en fonction d'une coordination générale des besoins de la Ville plutôt qu'uniquement en fonction de leurs propres paramètres décisionnels.

La gestion de l'offre des services en sports et loisirs de la Ville de Montréal relève de la responsabilité des arrondissements ou de ses sociétés paramunicipales. Cette situation peut engendrer un manque de concertation entre les arrondissements et les sociétés paramunicipales et il arrive que des jeunes puissent pratiquer plus difficilement le sport qui les intéresse dans leur arrondissement.

Par exemple, la date de fermeture des patinoires extérieures varie d'un arrondissement à un autre, ce qui peut restreindre la pratique des sports de patin. Aussi, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est toujours en attente du développement, malgré la concertation de ses citoyens et de ses organismes, d'un complexe sportif dans le secteur Mercier-Ouest. Enfin, dans certains quartiers, les piscines sont surutilisées par les citoyens.

RECOMMANDATION 5B

RENDRE ACCESSIBLE LA PRATIQUE DES SPORTS ET DES LOISIRS POUR TOUS LES JEUNES MONTRÉALAIS EN ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE TARIFICATION JEUNESSE EN :

 Assurant en collaboration avec les arrondissements et les sociétés paramunicipales, une uniformisation et un meilleur contrôle des tarifs pour permettre la pratique des sports pour tous les jeunes, sans discrimination quant à leur statut.

RECOMMANDATION 5C

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICE POUR LES NOUVEAUX SPORTS QUI POURRAIENT INTÉRESSER LES JEUNES.

Surf des rivières

La Ville de Montréal est un des meilleurs endroits en Amérique du Nord pour la pratique du surf de rivière. La Ville pourrait aménager certains lieux pour en faciliter la pratique sécuritaire, entre autres près d'Habitat 67.

Kayak

Les jeunes possèdent rarement leur embarcation pour faire du kayak autour de l'île. Aucun des grands parcs de la Ville ne semble faire la location de ces embarcations³. Il serait donc possible de développer davantage de centres de location de kayaks afin de pouvoir naviguer sur les cours d'eau environnants. Il serait également possible de diversifier l'offre de service pour les embarcations afin d'offrir aux citoyens un meilleur accès au fleuve, par exemple en implantant un centre de location d'embarcations aux débarcadères du quartier Pointe-aux-Trembles.

<u>Vélo de montagne</u>

La pratique du vélo de montagne en milieu urbain est en hausse. Les installations actuelles pour la pratique de ce sport, que l'on retrouve seulement au mont Royal, ne répondent plus à la demande compte tenu de l'augmentation du nombre d'adeptes. Il serait donc important d'étudier la possibilité d'aménager d'autres sites pour la pratique du vélo de montagne à Montréal afin d'améliorer l'offre de service globale. Les sites suivants pourraient d'ailleurs faire l'objet d'études.

³ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=174,4782045&_dad=portal&_schema=PORTAL

Falaise Saint-Jacques

La falaise Saint-Jacques, située entre l'échangeur Turcot et la rue Saint-Jacques, est un site exceptionnel. Couvrant approximativement cinq hectares de superficie, le site permettrait d'offrir une boucle de type linéaire d'environ 10 à 12 km de sentiers de cross-country et correspondrait au plan de revitalisation du quartier Saint-Henri. La topographie est idéale pour un aménagement de sentiers durables.

Entre 1990 et 1994, la Ville de Montréal a investi plus de 2 millions de dollars pour la mise en valeur ainsi que la dépollution partielle de ce site. De plus, dans les années 80, la Ville s'est portée acquéreuse de la quasi-totalité des sites relatifs à la falaise et, à ce jour, le site est à l'abandon.

Carrière Miron

Située près de la rue Papineau, juste au nord de la rue Crémazie, la carrière Miron s'avère un autre site potentiel pour le développement d'installations sportives. À proximité de la TOHU et du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, en cours d'aménagement, cet espace est désigné récréatif et serait un site idéal pour l'aménagement de sentiers de vélo de montagne. Avec approximativement 1 km² de superficie, une première phase d'aménagement du parc permettrait d'offrir une boucle simple de cross-country et un parc d'habiletés.

Place des Nations (île Sainte-Hélène)

La Place des Nations, située à l'ouest du pont de la Concorde sur l'île Sainte-Hélène, est un site de 200 mètres par 200 mètres laissé à l'abandon par la Ville. Ce site, accessible en métro, offre un potentiel d'aménagement pour un parc d'habiletés qui pourrait compter notamment un terrain de sauts de terre (« dirt jumps »), des rampes d'habiletés ainsi qu'une boucle de pompage (« pump track »).

Une étude de réhabilitation du site aurait été lancée par la Ville et un projet impliquant un PPP pourrait éventuellement voir le jour, mais à court terme, rien n'est prévu. Il est bon de noter que le vélo de montagne sur terrain de sauts de terre comporte le même niveau de risque que la pratique de la planche à roulettes dans les parcs spécifiquement conçus pour ce sport. La Ville permet présentement la pratique de la planche à roulettes dans de nombreux parcs, mais ne tolère pas les vélos dans ces mêmes infrastructures. L'aménagement d'un parc de sauts adapté aux besoins de ce type de cyclisme est donc fortement recommandé.

Finalement, la Place des Nations offre l'avantage d'avoir des infrastructures qui permettraient la tenue d'événements compétitifs et sécuritaires pour l'ensemble des usagers.

Le Conseil jeunesse de Montréal a auparavant traité de la question de la pratique du sport chez les jeunes dans ses avis :

Favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes Montréalais

Montréal, ma ville, mon choix?

(514) Génération 18-30 ans

La rue mise à nu : prostitution et gangs de rue